

## Bioéthique : projet de loi adopté en seconde lecture par les députés (27 – 31 juillet 2020)

[Le projet de révision de la loi de bioéthique est revenu devant l'Assemblée nationale le lundi 27 juillet en fin d'après-midi](#) avec plusieurs dispositions, qui vont plus loin que le texte initial comme l'accès de la PMA aux hommes transgenres. Il a été examiné au début du mois par les membres de la commission bioéthique.

Les députés ont disposé d'un temps de parole de vingt-cinq heures (soit fois moins qu'en première lecture) pour [32 articles](#).

Deux mesures avaient été adoptées de justesse en **commission bioéthique** :

**1-** Le **DPI-A** (Diagnostic pré-implantatoire des anomalies chromosomiques). Il permet de repérer des anomalies chromosomiques dans les embryons au cours d'une fécondation in vitro, dont la trisomie 21.

**2-** La **méthode Ropa**. Elle consiste pour une femme à donner ses ovocytes pour être ensuite portés par sa compagne une fois fécondés. Le gouvernement a déposé des amendements visant à supprimer l'autorisation de la Ropa et celle du DPIA.

**Dans la nuit de vendredi 31 juillet à samedi 1<sup>er</sup> août, à 3 h 34, le projet de loi est voté dans un hémicycle aux trois-quarts vides : 60 voix pour, 37 voix contre et 4 abstentions.**

**Mgr Pierre d'Ornellas**, responsable du groupe de travail bioéthique de la Conférence des évêques de France (CEF), a critiqué dans un [communiqué](#), dès samedi 1<sup>er</sup> août, l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi de bioéthique. Il se demande si le vote des députés n'est pas guidé par une certaine myopie, si c'est le sens de l'histoire. « Notre planète si malmenée nous impose d'urgence un virage écologique. L'usage excessif de techniques sur l'être humain ne nous obligera-t-il pas de prendre un virage, celui de l'écologie humaine ? « Tout est lié » dans le respect du vivant, qu'il appartienne à la nature ou qu'il soit humain. Ne ratons pas le sens de l'histoire ! »

**Aurore Bergé** (député LREM) a indiqué que l'examen par le Sénat devrait se faire en janvier avant une commission mixte paritaire puis une troisième lecture avant une lecture définitive à l'Assemblée, si les deux chambres ne parvenaient pas à trouver un accord. Les débats ne sont pas terminés.

### **RETOUR SUR CETTE SEMAINE DE CINQ JOURS DE DÉBAT, AVEC DEUX MILLE CENT TRENTE AMENDEMENTS**

Pour [Olivier Véran](#), ministre des Solidarités et de la Santé, on se situe sur une ligne de crête « entre le possible et le souhaitable ».

**Thibault Bazin** interroge : « le techniquement possible est-il humainement souhaitable ? »

Pour **Ludovine de La Rochère, Présidente de La Manif pour tous**, « Même si ces mesures sont finalement rejetées, le texte tel qu'il est présenté par le gouvernement reste inacceptable. Il ne faudrait pas que par stratégie politique, ils se servent de ces discussions pour faire croire que l'extension de la PMA serait une mesure modérée. Ces débats prouvent bien que pour eux, il n'y a jamais de fin à ce processus libéral, et qu'une transgression en entraîne automatiquement une autre. »

Le **docteur Mikaël Agopiantz, chef du service AMP au CHRU de Nancy**, estime que « les dons de gamètes ainsi que l'autoconservation des ovocytes doivent être absolument ouverts aux centres privés à but lucratif. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de pénurie relative.

L'élargissement de ces activités me semble être une obligation. Et si ces centres sont agréés par les pouvoirs publics, je ne vois pas les risques de marchandisation que pointent certains. »

**P. [Bruno Saintôt](#), directeur du centre d'éthique biomédicale du Centre Sèvres**

« Le rôle de la révision régulière de la loi devrait être aussi de nous faire prendre collectivement conscience des avancées des techniques et de leurs incidences sur la manière de vivre ensemble dans un monde fragile et menacé. En revanche, si le principe de révision de la loi est dicté par les forces de revendication de quelques groupes, nous passerons à côté de l'enjeu collectif de cette révision. »

« Le grand inconvénient de cette révision est qu'elle polarise sur quelques sujets qui apparaissent comme de nouvelles conquêtes de libertés et fait perdre le sens de l'aventure commune de l'humanité. La bioéthique souffre beaucoup de la dissociation, entretenue malheureusement par la plupart des forces politiques, entre éthique personnelle et familiale, éthique sociale, éthique économique et éthique écologique. »

**Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims et président de la CEF**, en présence de Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur : si les décisions qui se préparent en matière de procréation médicalement assistée et de recherche sur les embryons humains sont adoptées, elles « feront avancer plus encore notre pays dans un chemin de plus en plus irrésistible qui transformera la conception d'un enfant en un acte de fabrication appuyé sur un marché. »

### **L'intérêt l'enfant**

Il est évoqué par tout le monde mais dès qu'il s'agit par exemple de le faire inscrire dans la loi, l'amendement est rejeté. La raison sous-jacente est que les principes éthiques sont amenés à changer (Jean-Louis Touraine, député LREM et rapporteur du projet de loi : « L'éthique se nourrit de l'évolution scientifique et sociétale. Nous ne figurons pas les choses aujourd'hui. »)

**[Mgr Georges Colomb, évêque de La Rochelle et Saintes, aux parlementaires de la Charente-Maritime, les invitant à se prononcer « en toute conscience et en toute liberté »](#)** : « Dans son état actuel, le texte, sur lequel les députés, puis les sénateurs, se prononceront, prévoit de priver un enfant d'un père. Avez-vous pris en considération les conséquences de cette privation sur les enfants à naître par procréation médicalement assistée sans motif médical chez un couple de femmes ou bien pour une femme seule ? interroge-t-il, en les invitant à se prononcer « en toute conscience et en toute liberté ».

### **Bioéthique, le « droit à l'enfant » débattu à l'Assemblée**

#### **1- L'accès à la PMA**

- L'extension de la PMA (jusqu'à réservée aux couples hétérosexuels souffrant d'infertilité) aux couples de femmes et aux femmes seules a occupé les trois premiers jours de débat.
- Si les questions sont précises, les réponses sont évasives, minimisant ainsi les problèmes induits à venir (pénurie de gamètes, gestation par autrui au nom de l'égalité, le médecin devenu prestataire de service, etc.).
- Contrairement à la pratique en vigueur, le double don de gamètes sera autorisé. Des enfants pourront naître de PMA sans aucun lien génétique avec leurs parents, ou leur mère, si c'est une femme seule qui y a eu recours.
- Le nombre d'embryons fabriqués pendant la procédure de PMA n'a pu être fixé.
- Les embryons surnuméraires pourront encore être donnés aux chercheurs.

#### **a) Ropa (réception d'ovocytes de la partenaire)**

La [Ropa](#) est vue de deux manières : comme une forme de GPA ou comme une mesure d'égalité. Le gouvernement a déposé un amendement contre, estimant que « la volonté de deux mères de participer au projet parental peut s'entendre » mais que « cette introduction remet en cause un

principe fondamental de la médecine : celui de ne pas pratiquer d'acte médical non nécessaire et non justifié médicalement ». Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé en charge de l'enfance et des familles : « Cette technique percute la philosophie du don qui, dans notre pays, est non dirigé et anonyme ».

Les députés ont voté l'amendement du gouvernement – et donc le rejet de la ROPA – à 74 voix contre 21.

#### **b) pour les transgenres**

Oui, à l'exception des [hommes transgenres](#) car l'état civil les déclare hommes.

#### **c) post-mortem**

Jean-Louis Touraine (rapporteur du projet de loi et député LREM) préfère le terme d'« AMP de volonté survivante ».

Anne-Christine Lang (LREM) : « Il faut accepter notre propre finitude. Il y a quelque chose de vertigineux à l'idée d'accepter que l'on puisse engendrer après la mort ».

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé. Après être pour, il est aujourd'hui contre : « Je suis opposé sur la forme et sur le fond à la PMA post-mortem. Il y a des progrès qui n'en sont pas », tranche le ministre de la santé ».

Après d'après [échanges](#), la proposition est refusée (une quarantaine de députés a voté contre les amendements, le double pour).

À propos de la Ropa et de la PMA post-mortem (ou PMA de volonté survivante) refusées, Jean-Louis Touraine, député LREM et rapporteur de la commission déclare : « Je ne suis pas déçu car je n'ai aucun doute sur le fait que la Ropa ou encore la PMA de volonté survivante passeront à la prochaine révision de la loi. C'est inéluctable. Quand vous êtes aux trois-quarts du gué, vous êtes obligé de continuer la traversée ».

#### **☒ En résumé :**

- **La PMA, élargie aux couples de femmes (hors Ropa) et de femmes célibataires (hors situation post-mortem) est adoptée (66 voix contre 27, et 3 abstentions).**
- **Elle sera remboursée par la Sécurité sociale au titre de la solidarité nationale, contrairement à ce qu'avait voté le Sénat en première lecture.**
- **Le texte permet d'établir la filiation au sein d'un couple de femmes par reconnaissance anticipée de l'enfant auprès d'un notaire (cf. article 1 §16).**
- **Les embryons surnuméraires pourront être donnés aux chercheurs selon certaines conditions (cf. article 1 §9) en vue de faciliter la [recherche sur les cellules-souches embryonnaires](#).**

### **2- Diagnostic pré-implantatoire (DPI)**

À l'écoute du terme « qualité » appliqué à l'embryon., Julien Aubert (LR) interroge directement Jean-Louis Touraine, rapporteur : « est-ce qu'un embryon porteur de trisomie 21 a un problème de qualité selon vous ? » Après avoir affirmé que la « qualité » de l'embryon est faite d'un ensemble de caractéristiques, y compris génétiques, il se retranchera derrière les propos d'Olivier Véran qui se veulent rassurants : « Il ne s'agit que d'examen morphologique », pas de diagnostic génétique. Le terme de « *qualité* » est conservé, et la porte reste ouverte pour le DPI-A (Diagnostic préimplantatoire des anomalies du nombre de chromosomes).

### **3- Anonymat du don des gamètes**

- Les députés ont élargi la question de la [levée de l'anonymat des donneurs de gamètes](#) aux enfants nés d'un don antérieur à la loi et ont permis aux parents d'avoir accès à des données non identifiantes à la naissance de l'enfant.
- Les enfants nés par PMA d'un don de gamètes avant la nouvelle loi de bioéthique pourront accéder à leur majorité à des données non identifiantes (âge, caractéristiques physiques, pays de naissance, motivation du don...) ou à l'identité de leur donneur si ce dernier est d'accord. Le vote a été à deux voix près.

- Les députés ont également voté la possibilité de l'accès aux données non identifiantes du donneur par les parents dès la naissance de l'enfant pour qu'ils puissent, s'ils le désirent, « accompagner l'enfant sur les questions existentielles qu'il se pose ».

#### **4- Conservation des gamètes**

L'auto-conservation des gamètes sans motif médical est voté. L'âge à partir duquel cette disposition est autorisée sera fixé par décret, après avis de l'Agence de la biomédecine. Pour donner ses gamètes, nul besoin ne sera d'avoir déjà procréé ou recueilli le consentement de son conjoint.

#### **5- La recherche sur les cellules-souches embryonnaires**

Dans son projet de loi, le gouvernement proposait de soumettre la recherche sur les cellules-souches embryonnaires à une simple déclaration et non plus à une demande d'autorisation auprès de l'Agence de biomédecine. Ce qui fut [adopté](#) en séance.

Le débat avait davantage porté sur le plan scientifique qu'éthique : « Une cellule-souche n'est pas un embryon et n'a pas vocation à le devenir », déclara le rapporteur de la commission spéciale Philippe Berta (MoDem). Il assure que l'usage des [cellules iPS](#) (cellules pluripotentes induites) reste en parallèle.

#### **6- Le délai maximal de culture des embryons in vitro pour la recherche**

Il passe de 7 à 14 jours (et non 21 comme souhaité par les sénateurs désirent étendre cette limite « à titre dérogatoire »).

#### **QUELQUES VERBATIM**

**Aurore Bergé, députée LREM** : « Au sein de la majorité, nous sommes fiers d'avoir tenu un calendrier qui permet à des milliers de femmes de pouvoir enfin créer les familles qu'elles méritent. Il y a urgence à agir ».

**Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche** : « L'homoparentalité et la monoparentalité ne sont pas des obstacles pour accueillir un enfant. L'ouverture de la PMA est une belle mesure, nous sommes très fiers de la porter. »

**Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé** : « Je considère que l'amour est la base du foyer familial. C'est la notion la plus importante quand on veut enfanter, transmettre, chérir. La GPA ne fait pas partie de ce texte. »

**Julien Aubert à Adrien Taquet (secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé en charge de l'enfance et des familles)** : « Expliquez-nous comment vous allez faire ensuite pour vous opposer à la GPA. Là, peut-être qu'on commencera à vous écouter. »

En discours de clôture, les critiques contre le projet de loi n'ont pas cessé de fuser sur les bancs de la droite. Marc Le Fur (LR) a estimé que le texte était une « porte ouverte à la GPA ». Thibault Bazin (LR), signataire de 241 amendements, déclara : « Je n'ai pas le sentiment que l'on ait obtenu des victoires. Le cocktail des dispositions nous mène à des dérives marchandes, transhumanistes et eugéniques. »

Les oppositions ont convergé sur certains points malgré les différences de couleurs politiques. Pierre Dharréville (Communiste) a exprimé sa crainte d'un développement d'une « *bioéthique à la demande* » marquée par la « marchandisation ».

#### **RÉFLEXIONS**

1- **P. Jean Rouet** (diocèse de Bordeaux) : [Loi bioéthique : un dialogue de sourds !](#) Extrait

La [réflexion animée par Mgr d'Ornellas](#) pour la conférence des évêques de France est tout à fait remarquable (...) : pourquoi assistons-nous à un dialogue de sourds ?

**Deux lieux de blocages retiennent mon attention : l'argument du droit et le rapport au corps.**

- **Sur « l'égalité des droits »** : de quoi parle-t-on ? L'égalité n'est pas la similitude.

- **Sur le rapport au corps** : la différenciation sexuelle est-elle une discrimination ? La différence n'est-elle pas une chance puisque, pour devenir pleinement humain, chacun a besoin de l'autre dans la différence inscrite dans sa chair (c'est à dire dans son être au monde). L'éminente dignité de toute personne humaine implique le respect absolu des différences, des particularités, des richesses de chacun ; aucunes ne sont pas réductibles les unes aux autres. Ce n'est pas parce que nous sommes tous sur le même modèle que nous sommes égaux devant la loi, c'est parce que nous sommes égaux en dignité, différences comprises, que nous sommes égaux devant la loi. Gommer les différences est un déni de réalité.

**Deux dynamiques contraires et diamétralement opposées alimentent ce dialogue de sourds.**

- **Toucher au corps de l'autre, c'est toucher à la personne.** Cela apparaît de plus en plus évident et les dégâts récents dans l'Église, le sport, l'éducation, les milieux culturels, etc. mettent en évidence l'inhumanité des pratiques d'abus en tous genres. Il y a là un réveil des consciences salutaire.

- **Pendant ce temps le corps des femmes, les embryons sont devenus des objets manipulables.**

Le débat (...) doit porter nos vrais combats : la dignité absolue d'un être humain de sa fécondation à sa mort. Le corps est plus qu'un ensemble de chair et d'os (...) un objet dont je pourrais faire ce que je veux (...); c'est nous en train de grandir, de nous exprimer, c'est nous qui parlons, qui sourions, qui pleurons, qui aimons, c'est nous dans l'expression de notre être. Les débats autour de cette loi mettent en évidence combien nous sommes tentés par une instrumentalisation de notre corps et de celui de l'autre (...) On oscille entre acharnement et élimination. C'est tellement facile de mettre la main sur l'autre, sur soi, et de jouer de cette illusoire maîtrise.

Notre usage du corps exprime le but de notre vie ! (...) La foi chrétienne est confiance totale dans « le corps livré », le « sang versé pour la multitude ». Et cette foi, quand elle est mise en pratique, humanise. Entre « mon corps m'appartient » et « ceci est mon corps livré pour vous » il y a là encore un vrai débat sur les fondements de notre civilisation. Qui osera ouvrir les débats ?

**2- Jean Matos, chercheur en éthique et épistémologie à l'université Paris-Saclay (Il est aussi chargé de mission pour les questions d'éthique auprès de Mgr Pierre d'Ornellas (président du groupe de travail sur la bioéthique de la Conférence des évêques de France).**

- **Pour lui**, il est important de réfléchir à la bioéthique selon « la définition même de la personne humaine ».

- « La réflexion sur la bioéthique est de plus en plus confrontée à la fragmentation des savoirs sur la personne humaine. À mon sens, ces débats présupposent une réflexion anthropologique sur la définition même de la 'personne humaine' ».

- « L'enjeu n'est autre que d'arriver à penser le statut du corps humain et celui de ses 'éléments et produits', pour reprendre l'intitulé d'une des premières lois de bioéthique adoptée en 1994. »

- « Si au fil des siècles la technique a permis de modifier de plus en plus la nature, voilà qu'elle devient capable de modifier l'être humain lui-même. C'est un véritable saut, pas une simple différence de degrés. S'il y a eu un saut technologique, cela exige de nous un sursaut de discernement éthique. Il en va de notre responsabilité à l'égard des générations futures, ainsi que le philosophe Hans Jonas l'avait énoncé dans un ouvrage incontournable, 'Le Principe de responsabilité', paru en 1979.

- « Notre responsabilité est justement d'anticiper autant que possible les conséquences potentielles des différentes techniques. À quoi pourraient-elles nous engager plus tard ? Quelles pourraient en être les conséquences irréversibles ? Si les risques sont démesurés, des limites doivent être posées. Telle est la responsabilité éthique du législateur en cette révision de la loi. »

- « Nous avons à mobiliser la vertu de prudence, au sens aristotélicien du terme, en essayant de trouver un juste milieu entre les excès possibles, sans ‘diaboliser’ la technique mais sans minimiser non plus les risques qu’elle comporte. »
- « En janvier 2010, [Jean Leonetti](#) publiait un rapport intitulé ‘Favoriser le progrès médical, respecter la dignité humaine’. Oui il faut encourager le progrès médical, mais le respect de la dignité humaine est primordial. Celle-ci ne peut pas être placée sur le même plan que d’autres considérations, telles que les intérêts financiers ou la place de la France dans la compétition internationale en matière de recherche. »
- « Sommes-nous encore capables de dialoguer, en cherchant la vérité que nul ne peut confisquer, en argumentant nos propos et en respectant la parole d’autrui ? La révision de la loi de bioéthique constitue un véritable défi pour notre société. »

### Le dessin d’ITURRIA (SUD OUEST – 02.08.20)



Lois de bioéthique, mes jours et mes nuits à l’Assemblée

Le journaliste de La Croix Loup Besmond de Senneville raconte les coulisses de l’Assemblée nationale pendant la révision des lois de bioéthique.

<https://youtu.be/DgmT7pU9t7M>

### [Projet de loi de révision de bioéthique](#)

[Tribune](#) du 20 juillet 2020 – La bioéthique du monde d’après

Mgr Pierre d’Ornellas – 20 juillet 2020

<https://youtu.be/QHFvrPo-AUg>

### [Bioéthique et Conférence des évêques de France](#)